Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-023
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	16/03/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 20 Votants : 27

L'an 2023, le jeudi 09 mars à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Alain NEPLE, Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI (Saint-Just Chaleyssin) ; Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Michel CARLES, Patrick CASTAING, Alain CAUQUIL, Vanessa DEVAUX, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Albert GIRERD-POTIN, Brigitte GROIX, Isabelle HUGOU, Robert PARISET, André QUEMIN, Régis ROUSSEL, Maryline TASCIOTTI, Joël TERRY.

Procurations :
Daniel ANGONIN à Patrick ROSET
Fabien BICHET à Pierre-Louis ORELLE
Alain CAUQUIL à René PORRETTA
Julie GASS-VERNAY à Bernard COCHARD
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Albert GIRERD-POTIN à Michel REVEYRAND
Brigitte GROIX à Valérie MICHA-FRACHON

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX A ROCHE - ATTRIBUTION DE L'AIDE A LA CONSTRUCTION AU BAILLEUR SOCIAL SOLIHA

Classification contrôle de légalité : 7.5.3

Le PLH 2020-2026 a été approuvé par la délibération n°20-029 du 18 février 2020. Ce PLH se décline en plusieurs actions dont une permet d'octroyer des aides financières pour les bailleurs qui prévoient la production de logements sociaux sur le territoire de COLL'in Communauté.

La délibération communautaire du 23 juin 2022 a validé les critères d'attributions de ces aides.

Le bailleur social SOLIHA prévoit la réhabilitation de l'ancienne cure de Roche pour produire 3 logements sociaux PLAI. Ce projet a reçu l'agrément de la DDT Isère.

L'aide de COLL'in Communauté s'élève à 1 500 € par logement éligible au PLH.

Au regard du projet présenté, le bailleur social SOLIHA peut prétendre à une aide maximale de :
3 x 1 500 € = 4 500 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ATTRIBUER une subvention maximale de 4 500 € au bailleur social SOLIHA, au titre de l'aide à la construction pour 3 logements sociaux à réaliser dans l'ancienne cure de Roche. Cette subvention sera versée à réception des travaux sur présentation du PV de réception vierge de réserves.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	